

## LE BOURGNEUF LA FORET (53410)

### COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 24 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le **Lundi 24 Mars**, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BERROU, Maire.

**PRESENTS** : François BERROU – Michel BOUILLON - Julie CHARPENTIER - Yohann FOUASSIER – Pierrette LEHAY – Patrick BEAUPÈRE – Michèle DUCHEMIN - Marie-Claude HOUDELIER - Lilian BÈGUE - Jean-François RAIMBAULT – Stéphane SABLÉ - Florence LAMBARÉ - Jérôme BÉNÉZET - Nicolas GAUBERT

**EXCUSES** : Caroline BEAUDUCÉL – Pouvoir donné à Pierrette LEHAY  
Noémie GAINNER – Pouvoir donné à Yohann FOUASSIER  
Yannick BRUNEAU – Absent pour la « Question 1 »

**Secrétaire** : Jérôme BENEZET

#### 1- AMORTISSEMENTS – DEROGATION DE L'APPLICATION DU PRORATA TEMPORIS

Pour faciliter la gestion des amortissements pratiqués par la commune sur son budget principal, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la dérogation de l'application du prorata temporis à compter de l'exercice 2025.

#### 2- PRESENTATION ET VOTE DE LA FISCALITE 2025

Après présentation des informations financières portées à la FDL (Fiscalité Directe Locale) 2025, le conseil municipal (à l'unanimité) maintient les taux d'imposition de l'année précédente (TFB : 43,69% et TFNB : 34,78%), et le taux de la taxe d'habitation (résidences secondaires et logements vacants) à 15,69%. Il n'y a pas d'augmentation des taux depuis le début du mandat.

#### 3- PRESENTATION ET VOTE DES SUBVENTIONS 2025

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote l'attribution des subventions pour l'année 2025, pour un montant total de 49 000 €.

Football AS Bourgneuf	4 279,27 €
Groupement Jeunes Football Club HBG	5 250 €
T.T.I.C.	3 048 €
Familles Rurales Bourgneuf Bourgon (ex - Les Petits lutins)	400 €
Coopérative Scolaire	4 420 €
PASS SPORT ECOLES 2€/élève (93)	186 €
Le Trianon	1 500 €
Fédération Familles rurales (La Ritournelle)	16 479 €
Maison solidaire	1 400 €

AFN	150 €
ARLM (Randonnées)	400 €
Fourrière Départementale	880 €
Aménagement foncier secteur 3	2 000 €
Société de Pêche	500 €
Mayotte	1 750 €
Cousettes et Cie	450 €
DIVERS	5 907,53 €
<b>TOTAL</b>	<b>49 000,00 €</b>

Au-delà des bénéficiaires habituels, il est à noter une subvention exceptionnelle à Mayotte (1 750€ votée en début d'année) et à Laval Cyclisme 53 (estimatif à 1 500€, compris dans « divers », suite à l'organisation du contre-la-montre régional sur la commune).

#### 4- AFFECTATION DU RESULTAT 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, vote l'affectation du résultat tel que suivant :

Résultat : 1 102 335,58 €  
Virement à la session d'investissement : 145 735,85 €  
Report à la session de fonctionnement : 956 599,73 €

## 5- PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL

M. le Maire a exposé les orientations générales du budget. Après présentation des chiffres portés aux deux sections, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le Budget Primitif communal de l'exercice 2025 dont les deux sections s'équilibrent comme suivant :

### Section de fonctionnement :

DEPENSES	RECETTES
1 830 382 € * (dont 675 000 € charges de personnel) + 802 969 € de virement à la section d'investissement	1 676 751 € + 956 600 € (excédent 2024)
<b>Total dépenses = 2 633 351,03 €</b>	<b>Total recettes = 2 633 351,03 €</b>

\* En fonctionnement, la hausse importante des dépenses est liée à la prévision d'une subvention de 400 000 € du budget principal au budget du lotissement de la Beulotière.

### Section d'investissement :

DEPENSES	RECETTES
109 052 € (remboursement capital dette) + 481 670 € (déficit 2024) + 1 745 495 € (projets d'investissement et réserve de travaux)	802 969 € (Virement de la section de fonctionnement) + 145 736 € (affectation excédent 2024) + 233 000 € (FCTVA) + 622 019 € (subventions) + 300 000 € (emprunt) + 232 493 € (divers)
<b>Total dépenses = 2 336 217,43 €</b>	<b>Total recettes = 2 336 217,43 €</b>

Le budget primitif 2025 prévoit un montant d'investissement important pour 1 216 000 € (hors réserve de travaux) : principalement l'aménagement de la Rue du Haut Beauvais (réseaux compris) pour 550 000 €, la reconversion de l'ex-trésorerie en maison d'assistantes maternelles pour 270 000 €, la réalisation d'un cheminement entre la rue Saint-Gilles (école Les Mille Mots) jusqu'au parc de Morfelon pour 77 000 €, des travaux au terrain de football pour 60 000€, sans compter les investissements récurrents (voirie, bâtiments, renouvellement du matériel...) pour environ 200 000€.

Un montant maximum d'emprunt à 300 000€, en complément de subventions prévues (622 019€), est prévu. Tout cela permettra de garder une situation financière saine, tout en réalisant de nombreux projets.

## 6- PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DE LA BEULOTIERE »

Après constatation des reprises des résultats de 2024 dans chacune des deux sections du budget 2025 du lotissement de la Beulotière et présentation des ouvertures de crédits (en particulier pour des travaux, à hauteur de 318 000 €) par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le budget primitif 2025 du lotissement de « La Beulotière » dont les deux sections s'équilibrent comme suivant :

Sections	DEPENSES	RECETTES
<i>Fonctionnement</i>	435 734,16 €	435 734,16 €
<i>Investissement</i>	200 000,00 €	200 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>635 734,16 €</b>	<b>635 734,16 €</b>

## 7- COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

### a. Calendrier d'ouverture Croq'Loisirs 2025

Mme CHARPENTIER, Adjoint, rappelle, le calendrier d'ouverture de Croq'Loisirs pour la fin d'année scolaire 2024-2025, ainsi que pour le début d'année scolaire 2025-2026 :

- Les deux semaines des vacances d'hiver du 10 au 21 février 2025 ;
- La première semaine des vacances de printemps : du 5 au 11 avril 2025 ;
- La dernière semaine des vacances d'été : du 25 au 29 Aout 2025 ;
- Les deux semaines des vacances de Toussaint (du 20 au 31 Octobre 2025) ;
- Le lundi 22 et mardi 23 Décembre 2025 des vacances de Noël.

### **b. Convention avec Saint-Ouën-des-Toits**

Suite à deux années concluantes, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide dans le cadre d'un partenariat avec les communes de Saint-Ouën-des-Toits et Olivet pour l'accueil de loisirs durant les vacances scolaires, la mise en place d'une nouvelle convention :

A. *Les périodes concernées sont les suivantes :*

- **du 7 au 25 juillet 2025 :**
  - ☞ collectivité-support : Saint-Ouën-des-Toits
  - ☞ collectivités bénéficiaires : Bourgneuf-la-Forêt / Olivet
- **du 25 au 29 août 2025 :**
  - ☞ collectivité-support : Le Bourgneuf-la-Forêt
  - ☞ collectivité bénéficiaire : Saint-Ouën-des-Toits
- **du 22 au 23 décembre 2025 :**
  - ☞ collectivité-support : Le Bourgneuf-la-Forêt
  - ☞ collectivité bénéficiaire : Saint-Ouën-des-Toits

B. La collectivité-support paie l'ensemble des dépenses et reçoit l'ensemble des recettes (familles, subventions). Le reste à charge (dépenses – recettes) est réparti entre les 3 communes au prorata du nombre d'enfants accueillis.

C. Pour chaque accueil, les collectivités bénéficiaires verseront un acompte de 20 € par jour enfant accueilli. Un ajustement sera réalisé une fois le budget réalisé établi et le reste à charge réel connu et réparti entre les communes (après établissement des CA/CFU 2025 début année 2026.).

### **c. Délais d'inscription accueil été**

- Accueil de loisirs de Saint-Ouën-des-Toits du 7 au 25 juillet : délai limite d'inscription, auprès des services de St-Ouen = 13 Juin.
- Accueil de loisirs du Bourgneuf-la-Forêt du 25 au 29 Aout : délai limite d'inscription, auprès des services du Bourgneuf = 13 Juin.

## **8- GRATIFICATION DES STAGIAIRES**

La commune est amenée à accueillir dans ses services des stagiaires, pour des périodes allant d'une journée à plusieurs semaines. Ces stagiaires peuvent être de différents cursus et accueillis dans les différents services de la commune. Afin de rémunérer ces stages, le Conseil, à l'unanimité a autorisé le maire à verser librement (dans le respect des maximums ci-dessous) une gratification pour tout stagiaire accueilli dans les différents services de la commune en fonction de la nature du stage et de la qualification du stagiaire selon le tableau suivant.

Type de stagiaire	Rémunération maximale
Elève de collège	10 € par jour
Elève en MFR / Lycée	80 € par semaine
BAFA / BAFD	80 € par semaine
Contrat de professionnalisation	Selon réglementation en vigueur
Adulte en reconversion	Selon réglementation en vigueur
Stage découverte (France Travail)	Selon réglementation en vigueur
Autre cas / cursus	Selon réglementation en vigueur 80 € par semaine en l'absence de réglementation

## DECISIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### Informations :

- **Création d'une MAM :** Présentation de la première esquisse, suite à la rencontre du 20 Mars.
- **Désherbage du cimetière :** le jeudi 27 mars (matin).
- **Village d'Avenir :** Atelier participatif (avec les habitants) aura lieu le jeudi 20 mars à 18h30.
- **Bulletin municipal :** sera distribué aux habitants courant mois d'Avril.
- **Course cycliste du 10 mai :** la commune est toujours à la recherche de bénévoles pour le bon déroulement de la journée.
- **Journée citoyenne :** Elle aura lieu le samedi 24 Mai prochain. La réunion de préparation aura lieu le samedi 12 Avril à 11h en mairie.
  
- **Séances du CM au 1er semestre 2025 :**
  - 29 Avril, 2 Juin, 7 Juillet

Affiché le 09/04/2025

Le Maire,  
François BERROU

